

POINT DE VUE ANÉMIE D'INSCRIPTIONS QUÉBÉCOISES EN BOURSE



0

Recommander

0

Tweeter

0

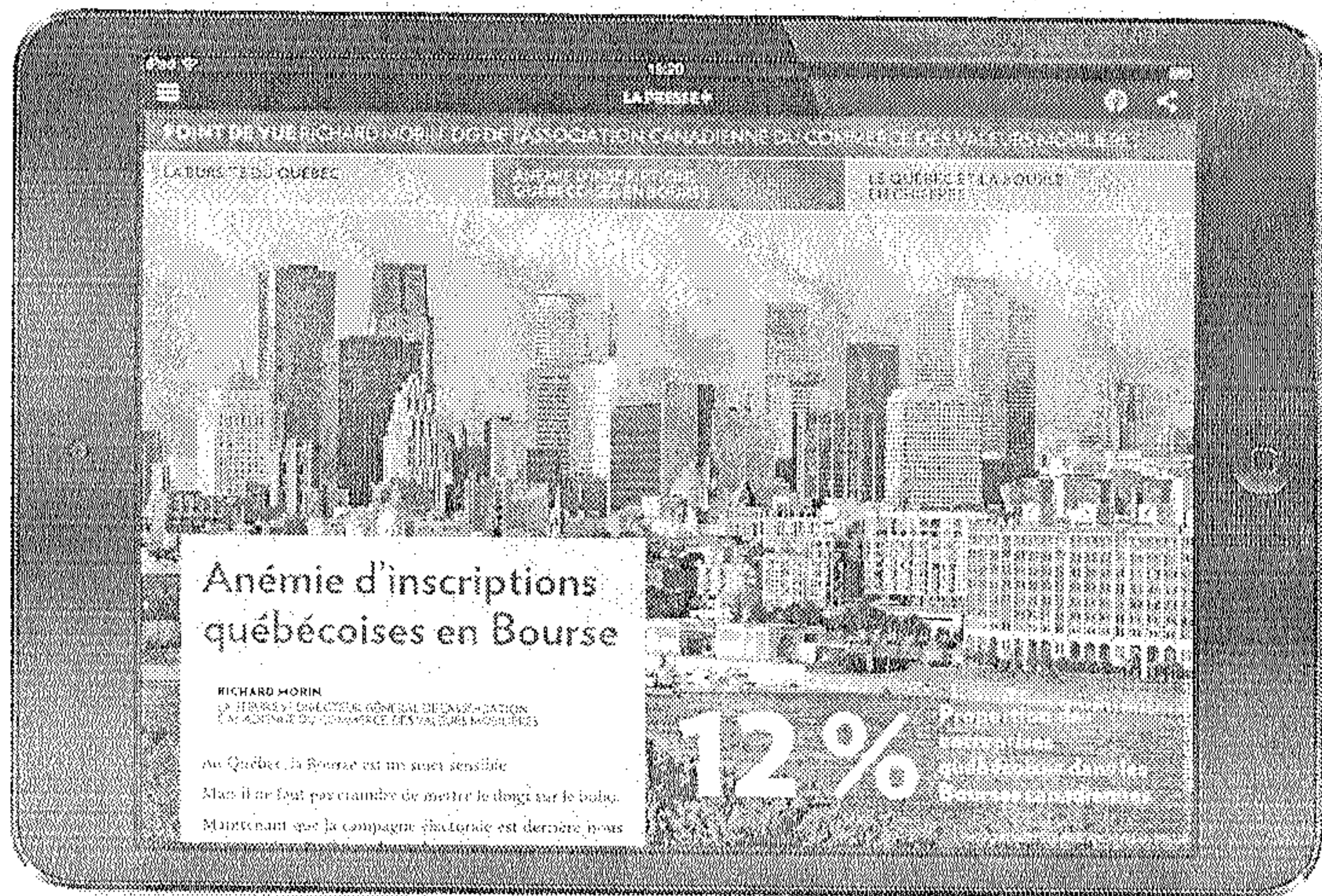
8+1

LA BURSITE DU QUÉBEC

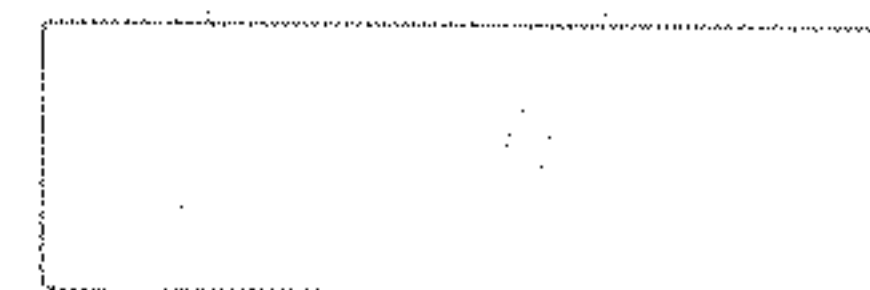
Disons les choses crûment : le Québec souffre d'une douloureuse atrophie boursière. Le nombre de sociétés québécoises qui font un premier appel public à l'épargne a dramatiquement baissé. Richard Morin, directeur général de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), pose un diagnostic et propose un traitement.



POINT DE VUE ANÉMIE D'INSCRIPTIONS QUÉBÉCOISES EN BOURSE



Envoyer



Recommander

0

Tweeter

0 8+1

ANÉMIE D'INSCRIPTIONS QUÉBÉCOISES EN BOURSE

Richard Morin L'auteur est directeur général de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM).

Au Québec, la Bourse est un sujet sensible.

Mais il ne faut pas craindre de mettre le doigt sur le bobo.

Maintenant que la campagne électorale est derrière nous et que le Québec s'est donné un gouvernement majoritaire qui souhaite parler des « vraies affaires », je pense que le nouveau ministre des Finances devra rapidement ausculter l'anémique financement de nos entreprises sur le marché boursier.

Pourquoi l'inscription en Bourse de nos entreprises est-elle importante ? Parce que la Bourse canalise l'épargne vers les entreprises les plus performantes, celles qui créent de l'emploi et de l'activité économique. Des fleurons québécois comme Cascades, CGI, Alimentation Couche-Tard, Transat, Groupe Transcontinental et Jean Coutu témoignent de la puissance du marché boursier comme levier de développement.

Or, la récente admission en Bourse de Lumenpulse est un événement plutôt exceptionnel de nos jours. Le triste constat qui s'impose est que le Québec a considérablement régressé sur le plan de l'inscription de ses sociétés en Bourse.

UN BILAN DE SANTÉ

Voici un petit bilan boursier.

Les entreprises québécoises ne représentent plus que 12 % des sociétés inscrites aux Bourses canadiennes (TSX et TSX Venture) alors que le Québec pèse pour 21 % de l'économie du pays.

Moins de 7 % des premiers appels publics à l'épargne des cinq dernières années provenaient du Québec.

L'an dernier, seulement deux entreprises québécoises se sont inscrites à la cote du TSX. Ce déclin coïncide avec la quasi-disparition du paysage financier du Québec de firmes de courtage actives dans le financement public des petites et moyennes entreprises. En fait, certains compareront la situation actuelle à celle des années 70, où – faute d'intérêt au Québec – Québecor avait dû

faire son premier appel public à l'épargne... à New York !

Aïe.

LES FACTEURS AGGRAVANTS

Plusieurs facteurs contribuent au déclin de l'appel public à l'épargne comme moyen de financement de nos entreprises. D'abord, la fiscalité joue un rôle déterminant dans la canalisation de l'épargne vers les investissements. Comme mécanisme d'allocation des capitaux, le Québec mise depuis trois décennies sur des mesures fiscales qui favorisent l'interventionnisme, au détriment des marchés financiers. Dans ce domaine, le Québec aurait avantage à s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres économies développées et à mettre en place des mesures visant à encourager l'investissement directement dans le capital-actions d'entreprises québécoises.

La concentration des actifs entre les mains d'un nombre restreint de décideurs est aussi un frein à l'appel public à l'épargne. Cette concentration favorise le conformisme. Par ailleurs, les premiers appels publics à l'épargne sont généralement de trop petite taille pour intéresser les grands gestionnaires. Le Québec a besoin de plus de « petits » gestionnaires ou fonds d'investissement.

Des facteurs liés à la réglementation contribuent aussi au déclin de l'appel public à l'épargne.

L'obligation de s'assurer que les placements conviennent au client – l'obligation de convenance – est encadrée par une série de règles dont l'interprétation a considérablement évolué depuis quelques années. Ce cadre réglementaire favorise le conformisme et les « solutions de placement » et décourage la prise de risque liée à l'investissement dans des titres individuels, particulièrement ceux de petite capitalisation issus de premiers appels publics à l'épargne.

Par ailleurs, le cadre réglementaire – considérablement alourdi au cours des dernières années – est mal adapté aux petites et moyennes firmes de courtage, qui sont des acteurs incontournables dans les premiers appels publics à l'épargne. Cette rigidité réglementaire explique en partie la forte croissance du marché dispensé, qui permet la distribution de valeurs mobilières sans

prospectus à certains investisseurs qualifiés. Malheureusement, la majorité des investisseurs en sont exclus.

Quoiqu'il ait des intentions fort louables, l'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, qui oblige à produire un prospectus complet en français au moment d'une nouvelle émission d'actions au Québec, a fini par produire des effets contraires à ses objectifs.

De 2009 à 2012, environ la moitié des émissions pancanadiennes n'ont pas été déposées au Québec. ✓

Ironiquement, le lendemain de l'émission, les investisseurs québécois peuvent librement acheter ces mêmes actions en Bourse, avec le risque de payer plus cher lorsque le titre est demandé. Mais ils n'ont toujours pas accès à un document en français !

Ainsi coupés de la majorité des nouvelles émissions, les Québécois sont peu enclins à s'intéresser à ce marché. Il en résulte aussi un manque à gagner important pour les firmes de courtage au Québec, ce qui contribue à la diminution du nombre d'analystes et d'experts dont le rôle est justement d'aider les entreprises québécoises à faire un premier appel public à l'épargne. X

Un cercle vicieux.

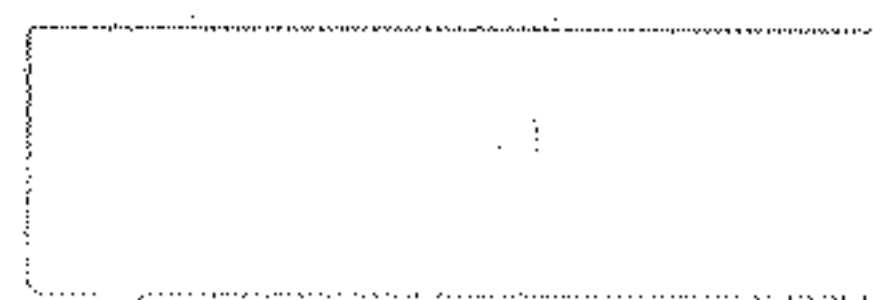
LE REMÈDE EST CONNU

Heureusement, le Québec connaît le remède à son mal : il l'a appliqué avec beaucoup de succès dans les années 80. À la faveur de mesures fiscales adaptées aux besoins de l'époque, et appuyées par des firmes de courtage comme Lévesque Beaubien, Geoffrion Leclerc, Tassé et associés, Brault Guy O'Brien et Deragon Langlois, un grand nombre d'entreprises québécoises ont inscrit leurs actions en Bourse. C'est à cette époque qu'André Desaulniers et Raymond Desormeaux, qui venaient de faire l'acquisition de McNeil Mantha, ont rencontré les frères Lemaire de Cascades. On connaît la suite de cette histoire. Bien entendu, il y a aussi eu plusieurs échecs en Bourse – on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs !

Dentons (anciennement FMC) et PwC ont publié en 2011 un excellent rapport qui fait l'état de la situation et formule des

recommandations qui constituent un bon point de départ pour un plan d'action. Ce plan devra être adapté à la réalité actuelle des marchés financiers, mais l'approche devra être la même que dans les années 80 : un effort concerté du secteur financier, du gouvernement du Québec et des régulateurs.

C'est tout le Québec qui s'en portera mieux.



Partager sur Facebook

0

Tweeter

0

8+

TÉLÉCHARGEZ
VOTRE GUIDE
D'UTILISATION



TABLETTE IPAD

TABLETTE ANDROID